

GARANTIE AUTOMATIQUE

GARANTIE

Jusqu'à 37.500€ d'engagement en garantie de façon simple, rapide, automatique

TYPE DE PRODUIT : garantie

ACCORDÉ : via la banque

PHASE DE DÉVELOPPEMENT : Création, Croissance, Innovation, Transmission

MONTANT MIN : pas de minimum

MONTANT MAX : 75% avec un engagement maximum de 37.500€

Pour qui ?

Ce produit s'adresse :

- aux indépendants et petites entreprises (moins de 50 équivalents temps plein)
- situés en Région wallonne
- chiffre d'affaires ou total bilan inférieur ou égal à 10 millions €
- pas en situation de difficulté financière (critère uniquement applicable aux sociétés de plus de 3 ans)
- dans un secteur éligible

Pour quoi ?

Investissements immobiliers et mobiliers, constitution/reconstitution du fonds de roulement, reprise d'une autre entreprise.

Durée

- Pour un crédit à durée déterminée : max. 10 ans
- Pour un crédit à durée indéterminée (uniquement pour les entreprises constituées avant le 01/07/2022) : max. 5 ans, renouvelable

Spécificités

Combinable avec le prêt automatique, pour une prise de risque de Wallonie Entreprendre allant jusqu'à 93,75% du projet financé

Garantie partielle (max 75%) et supplétive

CRÉDIT BANCAIRE :

Amortissable, ou, pour les entreprises constituées avant le 01/07/2022, ligne CT à durée déterminée ou indéterminée (nouvelle ligne ou majoration d'une ligne existante)

COÛT :

Commission de 1% sur la somme des soldes restant dus annuels garantis (payable anticipativement en une fois par la banque dans le mois de la confirmation de la garantie).

AUTOMATIQUE

Après avoir vérifié l'éligibilité du dossier de votre entreprise, la banque introduit la demande de garantie auprès de WE via une plateforme en ligne. Aucun accord préalable n'est requis. La plateforme génère instantanément la lettre d'accord de garantie.

Infos

www.wallonie-entreprendre.be

1890 ou 04 237 07 70



#Believe
InSmall